

les prières des agonisants. Le cardinal les commença d'une voix peu assurée, mais quand il fut à ces mots : *Proficiscere anima christiana*, les sanglots l'étouffèrent, pendant quelques minutes il ne put continuer. Domptant son émotion, que partageaient tous les cardinaux, à genoux autour du lit, il reprit les saintes prières. Le Dr Laponi tenait la main sur le pouls du pape, qui allait de plus en plus en s'affaiblissant ; la respiration, de courte qu'elle était, devint haletante et bientôt fut remplacée par le râle de l'agonie. Le Dr Laponi suivait, pour ainsi dire, pulsation par pulsation, l'approche de la mort. A un moment, il était 4 heures, la pulsation qu'il constata ne fut suivie d'aucune autre. Sans faire un mouvement, le pape Léon XIII venait de rendre son âme à Dieu. Ne voulant pas encore y croire, le docteur demanda une bougie allumée et la tint devant les lèvres du pape. La flamme monta droite, sans oscillation ; se tournant alors vers les cardinaux, il leur donna l'annonce funèbre : « Sa Sainteté est morte ».

— Immédiatement les cardinaux récitèrent les prières liturgiques, et le cardinal Vivès y fit ajouter les six *Pater* et *Ave* franciscains pour le repos de l'âme de celui qui venait d'entrer dans l'éternité.

La nouvelle se répandit immédiatement dans Rome. Et le gouvernement, qui, on ne sait pour quel motif, voulait en avoir la primeur, fit immédiatement arrêter au télégraphe toutes les dépêches et couper les communications téléphoniques pendant deux heures. Il fit fermer les théâtres, décommander les illuminations qui devaient avoir lieu le soir à cause de la fête de la reine Marguerite, suspendit les concerts, et le drapeau du Capitole fut retiré. Le gouvernement d'ailleurs faisait en cela de la bonne politique ; car ce respect qu'il montrait pour la grande figure qui disparaissait, devait servir à prouver au monde combien la papauté était libre à Rome.

On peut cependant remarquer que le fait d'avoir interrompu toutes les communications ne prouve pas en faveur de cette liberté. S'il plaisait un jour au gouvernement de ne point faire connaître un acte du pape, il n'aurait qu'à couper ces communications ; et la